

COMMUNE DE FOREST
Collège des Bourgmestre et des
Echevins
Rue du Curé, 2
B – 1190 BRUXELLES

Vos réf. : PU25831 (corr. M. Luis Masse)
Nos réf. : AVL/KD/FRT-2.128/s.567
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : FOREST. Avenue du Bempt, 2A.
Transformation des baies des deux façades (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 4 mars 2015, sous référence, reçue le 4 mars, nous vous informons que votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 18 mars 2015.

La demande concerne une maison avec rez-de-chaussée commercial qui est comprise dans la zone de protection de l'immeuble classé sis chaussée de Neerstalle, 327. Elle est particulièrement visible, à l'angle de la chaussée de Neerstalle et de l'avenue du Bempt.

La demande vise à régulariser la transformation des baies des deux façades sur rue : la porte d'entrée côté Neerstalle est déplacée côté avenue du Bempt. Les deux fenêtres de chaque façade du rez-de-chaussée commercial ont également été redessinées dans une facture plus contemporaine et sobre.

A l'examen de la demande, il apparaît que les interventions réalisées n'ont pas d'impact sur le bien classé. La CRMS constate par contre qu'une enseigne a été placée sur la totalité de la largeur des deux façades visibles. Elle demande à cet égard que la RRU soit strictement respecté.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - S.P.R.B. – D.M.S. : Mme M. Muret ;
- S.P.R.B. – D.U. : Mme V. Henry.